

## 4 Économie

Certification panafricaine de forêts (PAFC).

## Neuf auditeurs gabonais en formation

Maxime Serge  
MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**NEUF** auditeurs forestiers gabonais ont bénéficié, du 13 au 17 septembre 2019, à Libreville, d'une formation sur les référentiels de certification panafricaine de forêts (PAFC). Financée par le Programme de coopération allemande, dans le cadre du projet de certification forestière dans le Bassin du Congo, la formation a été dispensée par deux experts du Bureau Veritas Douala, au Cameroun.

Les modules de formation ont principalement porté sur la légalité et la PAFC, la traçabilité et la durabilité forestière. Mais également sur les aspects de management intégré dans le processus de certification de forêts.

" Cette formation revêt un double intérêt dans un contexte d'exploitation excessive constatée au Gabon. Elle permet,



A l'issue de cette formation, les neufs auditeurs auront plus d'outils performants pour effectuer leur tâche.

d'une part, de donner une suite au forum international sur la généralisation du certificat forestier, tenu du 22 au 23 novembre 2018 à Libreville. D'autre part,

elle intègre la stratégie d'engagement des parties prenantes au PFC Gabon", a expliqué la présidente du PAFC, Rose Ondo.

Pour Nicolas Perhuisot,

le principal formateur de cet atelier, cette formation a un avantage certain, car elle permet aux entreprises de disposer en interne d'auditeurs qualifiés,

capables d'interpréter le référentiel PAFC.

" Cette initiative vise surtout à rendre les auditeurs autonomes, compétents et relativement capables de travailler

à faire des évaluations et constats, ainsi que de résultats d'audits bien structurés, en toute impartialité au sein des entreprises", a-t-il indiqué.

## Conflit Homme-Faune

## L'appel d'Éliane Frida Mindoungani

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**EN** sa qualité de présidente de l'Organisation non gouvernementale (ONG), Échos du Gabon, Éliane Frida Mindoungani a, lors d'un point de presse mardi dernier, à Nzeng-Ayong, interpellé le parlement à adopter des lois afin de protéger l'Homme dans le conflit qui l'oppose à la faune.

" Monsieur le président de la République Ali Bongo Ondimba, président en exercice du Comité des chefs d'États africains sur les changements climatiques (C.A.H.O.S.C ), est reconnu comme leader en Afrique et à travers le monde, pour la protection de l'environnement. Mais il s'avère (...) que le gouvernement, les organismes nationaux et internationaux ont mis la protection de l'animal en avant, et celle de l'homme en arrière-plan. C'est pourquoi, nous interpellons l'État gabonais, les organismes nationaux et interna-



La présidente de l'ONG Échos du Gabon, Eliane Frida Mindoungani, lors de son point de presse.

tionaux, l'Assemblée nationale et le Sénat, à prendre des lois pour la protection de l'homme dans le conflit homme-faune", a-t-elle plaidé. La présidente d'Échos

du Gabon a rappelé que les populations sont régulièrement victimes des pachydermes qui dévastent les plantations, du fait de la perturbation du corridor

emprunté par les animaux due à l'activité des sociétés forestières, minières et pétrolières. " Les plus exposés sont les femmes et les enfants qui subissent la

faim avec, à la longue, les risques de famine, d'insécurité alimentaire, de pénurie des denrées alimentaires et la dépendance aux produits d'importation le plus souvent

pas fiables dans les zones rurales et très onéreux. Ce qui entraîne l'inactivité et accroît le chômage ", a souligné Mme Mindoungani.

L'oratrice, consciente de cette situation, a donc décidé d'initier une tournée auprès des ministères concernés, les deux chambres du Parlement, la Cour Constitutionnelle, le Conseil économique, social et environnemental ainsi que les organismes nationaux et internationaux pour le dépôt d'un plaidoyer. Tout cela vise, selon elle, la mise en place d'un comité, pour évaluer l'ampleur des dégâts occasionnés par ce conflit.

Mme Mindoungani a profité de cette tribune pour féliciter le Conseil économique, social et environnemental, qui a initié toute une session pour traiter de cette problématique. Mais également le président de l'Assemblée nationale, qui en a fait état dans son discours d'ouverture de session.